

LICENCE

Mention : Droit canonique

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION
<p>Le droit canonique est l'ensemble des prescriptions qui régissent l'organisation et le fonctionnement de l'Église catholique.</p> <p>Les activités visées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse et rédaction de documents mobilisant le droit canonique - Contribution à la réflexion sur les évolutions du droit canonique - Intervention dans le fonctionnement des institutions ou organisations religieuses (mise en application droit canonique) - Aide au conseil en matière de droit canonique et droits internes des religions 	<p><i>Compétences transversales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe - Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation - Développer une argumentation avec esprit critique - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère. - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale - Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles 	<p>Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION
<p>- Intervention auprès des organisations et associations culturelles et/ou religieuses (activités pastorales, aumônerie, médiation, etc.)</p>	<p><i>Compétences spécifiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Replacer le droit canonique dans son contexte historique, géographique, politique, culturel et socioreligieux - Analyser de manière scientifique les principales sources canoniques, en scrutant méthodiquement les dispositions des textes du Magistère et en les situant dans la hiérarchie des normes - Rédiger des contenus (notes, articles...) mobilisant le droit canonique dans des organismes ou médias spécialisés (médias, presse, maisons d'édition...) - Analyser de manière scientifique et critique les normes canoniques en vigueur, en employant le vocabulaire juridique et canonique comparé dans diverses langues (latin, anglais, allemand, italien) - Croiser le droit canonique avec d'autres systèmes normatifs - Élaborer des documents mobilisant le droit canonique au sein d'une administration d'Église (chancellerie diocésaine, aumônerie, paroisse, association...) - Accompagner les dispositifs liés aux procédures canoniques (matrimoniales, pénales, administratives...) dans une officialité, en analysant notamment les dossiers d'officialité - Collaborer au fonctionnement des institutions de l'Église catholique (curie romaine, diocèse, paroisse...) - Animer des activités pastorales, dans différents contextes, notamment associatif - Organiser le travail en aumônerie (aumônerie scolaire, hospitalière, carcérale, militaire) <p><i>Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.</i></p>	